

## Délibérations du mardi 23 janvier 2024

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **mardi 23 janvier 2024, 9h15**, en salle du Conseil, bâtiment 1 (PDA)

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

### Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 19

Étaient présent.es :

**Collège A** : Emilie VAYRE

**Collège B** : Erica DUMONT, Pascale COLLIOT, Marie-Karine LHOMMÉ, Alexandre QUIQUEREZ, Tanguy LEROY

**Collège BIATSS** : Olivier DAMOUR

**Personnalités extérieures** :

**Usagers/ères** : Maxime THIMON, Théotime ARNOULD, Alice PICCINALI, Rubens FROMENT

**Représenté.es** : Marie DESPRES-LONNET, Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Martin BARNIER, Isabelle BOEHM, Françoise ORAZI, Hervé GOLDFARB, Myriam PANNARD

**Invité.es** : Florian LEBEAU, Sylvie DADOMO, Reza HADJIKHANI

**Invité.es permanent.es** : Stéphanie PATFOORT, Cathy LOBRY, Marielle PIERRON, Andréa CHAMBLAS, Alexandre COQUARD

### AVIS

#### Créations & modifications de maquettes rentrée 2024

##### 03 – Créations & modifications de maquettes rentrée 2024

Présentation des demandes de créations et modifications de maquettes pour la rentrée 2024.

Un point d'étape est effectué concernant :

- le process et les différents acteurs instructeurs
- l'avancée de l'instruction des centaines de demandes formulées cette année.

L'ensemble des demandes en attente devront être présentées à la CFVU du 16 février 2024 pour permettre d'assurer la suite des opérations (modélisation, ADE, MCCC, OSE etc.)

Questions et remarques :

Au niveau de l'UFR LESLA : la répartition des ECTS L3 CNSMD n'est pas précisée. Pour le M1 MEEF 4DRF02, il y a des blocs d'UE sans ECTS accrédités. Pour le M1 Lettres modernes 4DAF01, il n'y avait pas l'ancienne maquette pour pouvoir comparer les modifications demandées.

**Réponse** : Concernant les MEEF, les ECTS sont ventilés par bloc. Pour la L3 CNSMD, il s'agit d'une erreur qui sera corrigée. Pour le M1 Lettres Modernes, les changements sont répertoriés, mais pas surlignés compliquant effectivement la lecture de la modification.

Remarque sur l'absence d'avis des composantes et avis des services dans les fiches synthétiques. Dans la maquette L3 musique et image, une diminution horaire est faite sans augmentation horaire pour la contrebalancer.

**Réponse** : Les maquettes sont bien validées par les conseils de composante puis par les différents services. Pour la L3 musique et images, la différence n'a pas d'impact sur les moyens pédagogiques.

Pour la maquette de l'UFR ASSP : On ne sait pas quel est le changement demandé, la fiche étant vide

**Réponse** : Il s'agit d'un changement d'intitulé de formation.

Il y a un problème de complétude des demandes. Le service Apogée est-il destinataire de ces demandes ? Cela permettrait d'avoir un regard technique dessus.

**Réponse** : Les erreurs qui apparaissent, comme la complétude, sont typiques d'une organisation qui ne peut pas faire face à toutes les demandes. Le service Apogée est bien destinataire, et travaille actuellement à améliorer l'outil et prospecte les solutions techniques qui existent.

Vote en bloc des maquettes prenant en comptes les corrections apportées par la CFVU.

Les nouvelles maquettes et modifications de maquettes sont classées par composante.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : <b>17</b></p> <p>Vote 01 – <b>Avis favorable</b></p>	15	1	1	0

### Calendriers dérogatoires e-candidat

#### 04 – Calendriers dérogatoires e-candidat

Suite au vote du calendrier général e-candidat lors de la CFVU du 24 novembre 2023, est présenté aujourd'hui le calendrier dérogatoire e-candidat envoyé par l'UFR LESLA.

Une troisième vague de calendriers dérogatoires sera présentée à la CFVU du 16 février 2024.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : <b>17</b></p> <p>Vote 01 – <b>Avis favorable</b></p>	16	0	1	0

### CAPACITÉS ET ATTENDUS

### 05 – Capacités et attendus

Une modification est demandée : « D'éventuels séjours, notamment d'études » pour le M2 études lusophones à ajouter dans les critères.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **17**  
Vote 01 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
15	0	2	0

## COL MON MASTER

### 06 – COL Mon Master

Concernant le parcours ASSP ANACIS, erreur d'inversion de ligne (FI/FC), corrigée en séance.

Concernant l'absence de capacité pour IDSM : C'est un parcours en partenariat avec Kharkiv, ce n'est pas l'Université de Lyon 2 qui est recruteuse sur cette formation.

Concernant le parcours IETL LuCiDiTE les CAL et COL sont maintenues selon les votes précédents.

Vote selon le document présenté et modifié en séance (répartition différente entre les mentions droit public / droit privé en droit ; en psychologie, retour à la COL de 100 votée initialement l'année dernière)

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **17**  
Vote 01 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
15	0	2	0

## CONVENTIONS

### 07 –Conventions

**x – Agrégation espagnol ENS LYON (UFR des Langues ; Partenaires : ENS de Lyon)**

La présente convention a pour objet d'établir un partenariat entre l'ENS de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2 visant à la préparation de l'agrégation d'espagnol, session 2024.

**x – CinéFabrique (UFR : LESLA ; Partenaires : CinéFabrique)**

La présente convention a pour objet de déterminer, entre l'Université Lumière Lyon 2 et la CinéFabrique, les termes de fonctionnement du partenariat dans le cadre de la formation proposée par la CinéFabrique. Cette formation comporte un DU et sept parcours de licence professionnelle : scénario, production, image, son, montage, décor et supervision d'effets spéciaux.

Le cursus se déroule sur trois ans et sera sanctionné par l'obtention :

- D'un DU « Pratiques et techniques du cinéma et du multimédia » à l'issue des 2 premières années de la formation
- D'une Licence professionnelle Techniques du son et de l'image à l'issue de la 3e année.

Corrections sur la convention CinéFabrique apportées par la CFVU :

- Manquent les ECTS pour les deux derniers parcours de licence professionnelle
- Sur les maquettes des DU, apparaît l'ancien Logo de l'Université et il n'y a pas de code étape.
- Pas de MCCC pour le DU 2.

Les documents corrigés seront mis sur la BUL

Vote en bloc des deux conventions.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : <b>13</b> Vote OX – <b>Avis favorable</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

Fait à Lyon, le mardi 23 janvier 2024

**Marie-Karine LHOMMÉ**

Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

